



# Capsule d'information

## Majoration

À l'intention des agents et fournisseurs

---

### La SAQ procède à la révision de sa majoration fixe

Tel qu'annoncé en janvier 2010, la SAQ met en place un mécanisme d'indexation annuelle de la majoration fixe de l'ensemble de ses produits. Par ce geste, la SAQ vise à contrer l'érosion de sa marge bénéficiaire, exprimée en pourcentage des ventes nettes.

L'entreprise procède ainsi à une révision à la hausse de sa majoration fixe sur les vins, spiritueux et les liqueurs. Les changements relatifs à cet ajustement prendront effet le 2 février 2011.

Le taux d'indexation utilisé pour l'année 2011 est de 1,27 %, ce qui se traduit en une augmentation de la majoration fixe des vins de 0,95 % et des spiritueux de 0,10 %.

Par exemple, selon le taux d'IPC de 1,27 % qui sera utilisé, l'impact sur le prix de détail d'un vin entre 15,00 \$ et 16,00 \$, sera d'environ 0,3 %. Pour un spiritueux de format 750 ml, entre 20,00 \$ et 25,00 \$, l'impact sera d'environ 0,2 %. Ces résultats sont obtenus en excluant l'ajustement des taxes et des frais de service.

Le calcul de l'indexation s'appuie sur un prorata de l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec et sera toujours sous le seuil de l'inflation.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter  
notre **S**ervice d'**A**ssistance aux **R**elations d'**A**ffaires (SARA),  
par courriel à [sara@saq.qc.ca](mailto:sara@saq.qc.ca) ou par téléphone au 514 254-2711.

La traduction anglaise de cette capsule d'information suivra sous peu.